



Voir & faire

Mars

Avril

Lu pour VOUS...



Développer et maintenir des ruchers en apiculture naturelle de Bernard Nicollet
(éditions du Puits fleuri, 2014)

A l'heure où les apiculteurs peinent à maintenir les populations de leurs ruchers, le livre de Bernard Nicollet représente une valeur sûre. Sans un minimum de pratiques d'élevage, sans une bonne connaissance du processus biologique de reproduction des abeilles, il apparaît aujourd'hui difficile de pérenniser l'activité apicole. L'ouvrage parsème des témoignages personnels au milieu de conseils techniques. On y découvre beaucoup de bon sens et des remarques pertinentes sur la réalité du travail de l'apiculteur actuel. Dans une démarche didactique positive, de petits encadrés verts résument régulièrement ce qu'il faut retenir des différents chapitres. Le livre propose de couvrir la question de l'élevage pour des apiculteurs n'ayant pas de vision productiviste. On y parle autant de l'essaimage naturel, de l'essaimage artificiel que de picking et de notions de sélection. Malgré quelques remarques que l'on aurait préféré ne pas trouver dans ce genre d'ouvrage (« Peut-on prétendre aimer les abeilles et les respecter si on pratique le clippage ? Une telle pratique mériterait qu'on fasse de même à leurs bourreaux. »), la lecture de ce livre n'en demeure pas moins utile et intéressante, en particulier pour un jeune apiculteur. Notons que cet ouvrage fait suite au volume « Comment débuter en apiculture ? » du même auteur dont les objectifs sont tout aussi didactiques et visent précisément les débutants.

Le Noisetier
Corylus avellana

« Les avars subissent le sort des abeilles : ils travaillent comme s'ils devaient vivre éternellement. »
Démocrite

Photo : Pierre GAILLY

Api-cultivons nous !

Plusieurs abeilles figurent dans le Codex Maya de Madrid (Musée des Amériques - Madrid). Un codex est un ensemble de feuillets rédigés en écriture maya, une écriture basée sur des glyphes et non sur un alphabet. 6 des 56 feuillets de ce manuscrit concerneraient les abeilles et la méliponiculture. La page du Codex ci-contre évoque la création des abeilles et comprend un calendrier Tzolk'in à caractère religieux et divinatoire dédié à l'apiculture.



Le début de la saison apicole incite à de bonnes résolutions : nouveau carnet de visites pour le suivi du rucher, grand nettoyage de printemps, mise en place des nouveaux objectifs d'élevage pour l'année.

Les livraisons de pollen et les jours qui s'allongent de plus en plus continuent de stimuler la ponte de la reine. Les colonies sont en expansion. Les plus dynamiques peuvent être repérées dès le mois de mars simplement par l'observation du va-et-vient des butineuses. Notez le dans votre **carnet de visites** et vérifiez le bien fondé de ces observations lorsque vous serez au temps des essaimage. Le carnet de visites doit être vu comme un outil précieux qui vous permet de revenir sur l'histoire de la colonie et les opérations effectuées. Il peut vous aider à comprendre certains événements et à faire quelques comparaisons. Il est intéressant de penser à consigner également les dates des floraisons et la météo. Cela constituera une base de référence pour les années à venir.

Dès une température de 15°C minimum sans trop de vent, vous pouvez effectuer une rapide **visite des colonies** pour vérifier la ponte des reines, l'état sanitaire des colonies (acariose), la quantité de réserves. Profitez-en pour nettoyer ou remplacer les planchers. Enlever les cadres de réserves resserrez la colonie. Ajoutez les premières cires gaufrées sans modifier l'organisation de la colonie : pas de cire gaufrée en plein milieu du couvain ! Cela pourrait entraver la ponte de la reine. Marquez les reines qui ne le sont pas. C'est plus facile avant que la population d'abeilles ne se développe. Réunissez les colonies faibles aux colonies fortes.

De gros problèmes de **dépérissement** nous sont rapportés cette année. Nous pouvons parler d'un hiver noir avec une évaluation des pertes à 40 %. La varroase a été particulièrement virulente cette année. Les réponses au questionnaire de mortalités de la FAB permettront d'avoir une vision plus précise de la situation. Il vous sera envoyé via les responsables des sections et la Liste abeilles. Il sera également disponible sur le site du CARI.

EN PRATIQUE

Pour information, l'AFSCA a publié son avis de lutte annuel que vous trouverez à l'adresse suivante : http://www.afsca.be/apiculture/santeanimale/_documents/2015-01-12_Avisdeluttecontrelavarroase2015.pdf

Le prochain ActuApi fera le point sur la varroase.





PEUT-ON RÉCUPÉRER LES CADRES DES COLONIES MORTES ?

Cela dépend des circonstances. Il n'est pas impossible de récupérer les cadres de colonies ayant connus un dépeuplement lent. Ces colonies sont généralement mortes malgré des réserves suffisantes. Par contre, si les mortalités sont suite au butinage de la moutarde ou d'une autre couverture hivernale (suspicion d'intoxication par les néonicotinoïdes), il n'est évidemment pas prudent de récupérer les cadres. Dans ce cas, les mortalités se produisent dans la quinzaine qui suit le butinage. Il va sans dire que dans n'importe quelle circonstance, les cadres souillés seront systématiquement détruits.

QUELS CADRES RÉFORMER ?

Les anciens cadres dont la cire commence à être noire. Les apiculteurs prévoyants les auront placés en bordure à la fin de la saison, au moment de resserrer la colonie, en prévision de leur réforme.

Il est important de remplacer régulièrement les cadres de corps. C'est une mesure d'hygiène de base qui bénéficie à la colonie. Par ailleurs, permettre aux abeilles de construire freine la fièvre d'essaimage. L'apiculteur a donc tout à gagner ! « 20 % des cadres doivent être enlevés tous les ans » rappelle le Guide des bonnes pratiques apicoles : (http://www.cari.be/medias/autres_publications/gdbp-franc_br.pdf).

Il n'est pas vraiment utile de chercher à récupérer de la cire sur de vieux cadres de corps. Vous ne récupéreriez pas grand chose. Pour la récupération de cire, mieux vaut privilégier les cadres de hausse et la cire d'opercule au moment de l'extraction.

OÙ METTRE LES NOUVELLES CIRES GAUFRÉES AU PRINTEMPS ?

Les nouvelles cires gaufrées se placent systématiquement en rive du couvain à cette époque de l'année.

QUE FAIRE EN CAS D'ACARIOSE ?

L'acariose est une maladie à déclaration obligatoire. Il s'agit donc de déclarer la maladie auprès de l'Unité Provinciale de Contrôle (UPC) dont dépend le rucher concerné. Les services de l'AFSCA vous aiguilleront sur les mesures à prendre. <http://www.afsca.be/upc/>

POURQUOI RÉUNIR DES COLONIES ?

Pour assurer une colonie forte et productive (mais attention à l'essaimage !). Pour récupérer une colonie qui a perdu sa reine. Pour les conseils et la méthode, voir : http://www.cari.be/medias/abcie_articles/104_conduite.pdf http://www.cari.be/medias/abcie_articles/105_conduite.pdf

QUELLES RÉSERVES DOIVENT AVOIR LES COLONIES (RUCHES) ?

Il faut au minimum de 8 à 10 kg de miel soit l'équivalent de 2 à 3 cadres Dadant operculés pour qu'une colonie se développe bien sans craindre les éventuels aléas météorologiques. Si ce n'est pas le cas, un nourrissage palliatif est nécessaire avec un pain de candi placé sur la tête des cadres. Pendant les hivers doux, les abeilles consomment davantage leurs réserves et ont souvent besoin d'un coup de pouce au

printemps. Une vérification de l'état des réserves est importante à cet égard. Cela peut se faire très vite avant même la visite de printemps. Attention toutefois à ne pas refroidir le couvain pendant cette vérification !

QUE FAIRE PENDANT LA VISITE DE PRINTEMPS (AVRIL) ?

- nettoyer/remplacer les planchers ;
- évaluer le dynamisme et la santé des colonies ;
- rechercher les reines et les marquer ;
- réformer les vieux cadres ;
- introduire les premières cires gaufrées ;
- réunir les colonies, si nécessaire.

Piqûre de rappel !

AFSCA - Registres (A.R. du 14/11/2003) <http://www.afsca.be/apiculture/santeanimale/#registres>

« Les apiculteurs doivent tenir des registres dans lesquels sont renseignés :

- la nature et l'origine des aliments pour animaux ;
- les médicaments à usage vétérinaire administrés ou d'autres traitements subis par les animaux, ainsi que les dates d'administration ou de traitement et les délais d'attente ;
- la présence de maladies pouvant compromettre la sécurité des produits d'origine animale ;

- les résultats d'analyses d'échantillons revêtant une importance pour la santé publique prélevés sur les animaux ou d'autres échantillons prélevés à des fins de diagnostic ;
- tous les contrôles applicables aux animaux ou aux produits d'origine animale.

Les apiculteurs doivent conserver les registres durant au moins cinq années,

et tenir à la disposition de l'Agence, des autorités régionales et des exploitants destinataires des firmes agro-alimentaires les informations pertinentes figurant dans ces registres. »